

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2022**



*L'an deux mille vingt deux,*

Le neuf du mois de juillet à onze heures, le Conseil municipal de la commune de Biviers, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie de Biviers (salle du Conseil municipal), sous la présidence de M. FEROTIN Thierry, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2022

- Présents : (10) FEROTIN Thierry, VULLIERME Lucien, ALLIARD Estelle, VUETAZ Alain, ROUAST Etienne, BOULLE Serge, ARNDT Marylin, VALET-DORE Sandrine, COULON Alexandra, GUILLEMAUD Capucine.
- Absents : (09) SELTZ-BOUVIER Anny, TANZARELLA-PAGANON Stéphane, BUSSIER Olivier, DELPONT Jean-Louis, MARTIN-BLOCH Catherine, LAFITTE-MONTITON Valérie, JANIN Eric, NOISILLIER Jean-Pierre, BOILLOT Louis.
- Pouvoirs : (06) SELTZ-BOUVIER Anny à ARNDT Marylin, TANZARELLA-PAGANON Stéphane à FEROTIN Thierry, MARTIN-BLOCH Catherine à ALLIARD Estelle, LAFITTE-MONTITON Valérie à GUILLEMAUD Capucine, JANIN Eric à VUETAZ Alain, BOILLOT Louis à VULLIERME Lucien.

Secrétaire de séance : ARNDT Marylin.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Patrimoine – Attribution pour le marché de travaux 2022MT02 : « réhabilitation des installations de chauffage des écoles primaire et maternelle ».

Suivant l'alinéa 4 de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, « le maire rend compte de l'urgence dès l'ouverture de la séance du conseil municipal, qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut décider, s'il désapprouve à la majorité l'initiative du maire, le renvoi de la discussion pour tout ou parti à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Après que M. le Maire ait rendu compte de la situation, le Conseil municipal se prononce favorablement, à **Punanimité**, sur la réalité de l'urgence permettant la tenue de la présente séance.

**1. Patrimoine – Attribution pour le marché de travaux 2022MT02 : « réhabilitation des installations de chauffage des écoles primaire et maternelle »**

Délibération n° 2022-039

Rapporteur : Lucien VULLIERME, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

La commune a pour projet la rénovation énergétique des bâtiments des écoles. Une fois les études d'avant-projet terminées et validées, la commune a procédé au lancement d'un marché de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments des écoles, passé selon la méthode dite de la procédure adaptée, avec une date limite de réception des offres fixée au 13/05/2022.

Aucune entreprise n'ayant répondu à l'appel d'offres, la commune a été contrainte de lancer une négociation technique et financière avec plusieurs candidats. Au terme de cette négociation, faite en collaboration avec la

maîtrise d'œuvre s'occupant de ce projet, il est proposé de retenir l'entreprise suivante, qui détient l'offre la mieux-disante au regard des critères retenus :

**Entreprise DUMOLARD SAS**

7 rue Edmond Rostand - 38100 Grenoble  
SIRET n° 073 500 209 00025

- Offre de base H.T. : 142 948,92 €
- Variante 01 H.T. : 28 447,02 €
- Variante 02 H.T. : 9 207,51 €
- TOTAL H.T. : 180 603,45 €

*Une discussion s'engage sur la disponibilité de l'entreprise de plomberie et la surprise qu'elle soit en capacité d'intervenir dès cet été. Il est procédé à une présentation du contexte énergétique global et sont ensuite évoquées les difficultés de fonctionnement du chauffage des écoles, rendant nécessaire la rénovation de l'installation.*

Sur le rapport effectué par M. VULLIERME et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments des écoles à l'entreprise DUMOLARD SAS pour un montant total de 180 603,45 € Hors Taxes.
- **Autorise** M. le Maire en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur à signer avec cette entreprise retenue le marché de travaux, ainsi que toute pièce afférente et nécessaire à l'exécution de ce marché.

La séance est levée à **11 heures et 48 minutes**.

FEUILLET DE CLOTURE  
Séance du Conseil municipal du 09 juillet 2022

Fin de séance : 11 heures 48 minutes.

Liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

2022-039	Patrimoine – Attribution pour le marché de travaux 2022MT02 : « réhabilitation des installations de chauffage des écoles primaire et maternelle »
----------	---

Fait et délibéré le 09 juillet 2022 et ont signé les membres présents à la séance.

Tableau des signatures des membres présents à la séance :

FEROTIN Thierry	
VULLIERME Lucien	
SELTZ-BOUVIER Anny	<i>Absente, Pouvoir à ARNDT Marylin</i>
TANZARELLA-PAGANON Stéphane	<i>Absent, Pouvoir à FEROTIN Thierry</i>
ALLIARD Estelle	
BUSSIER Olivier	<i>Absent</i>
VUETAZ Alain	
ROUAST Etienne	
BOULLE Serge	
ARNDT Marylin	<i>Secrétaire de séance</i>
DELPONT Jean-Louis	<i>Absent</i>
MARTIN-BLOCH Catherine	<i>Absente, Pouvoir à ALLIARD Estelle</i>
LAFITTE-MONTITON Valérie	<i>Absente, Pouvoir à GUILLEMAUD Capucine</i>
JANIN Eric	<i>Absent, Pouvoir à VUETAZ Alain</i>
VALET-DORE Sandrine	
COULON Alexandra	
GUILLEMAUD Capucine	
NOISILLIER Jean-Pierre	<i>Absent</i>
BOILLOT Louis	<i>Absent, Pouvoir à VULLIERME Lucien</i>

Mentions des causes empêchant la signature du procès-verbal (le cas échéant) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....